

Objet :

**Avis d'appel à la concurrence pour un marché de prestations
d'assistance technique du projet Ec@eauvie**

Référence :

**« Assistance technique pour la coopérative CDE Petra Patrimonia
dans le cadre du projet Ec@eauvie - Programme INTERREG
Italie-France Maritime 2021-2027- pour la mise en œuvre des
activités prévues dans le cadre des Work Packages du projet**

Date limite de remise des offres

18 / juillet / 2025 à 17 heures

Règlement de consultation

Coopérative d'Activités et d'Emploi – CDE Petra Patrimonia

Le Générateur

5 rue Picot

83 000 Marseille

Tél : +33 07 77 75 33 77

Contacts : bellia.remi@cde-petrapatrimonia.eu guary.matthieu@cde-petrapatrimonia.eu

SOMMAIRE

1. Contexte	p 3
2. Objet de la mission	p 4
3. Déroulement de la mission	p 5
4. Compétences attendus	p 6
5 Formalisation des propositions des prestations	p 6
6. Examen des propositions et notification	p 8

1. Contexte du projet

La Coopérative pour le développement de l'emploi « CDE Petra Patrimonia » est engagée comme partenaire dans le projet « **Ec@eauvie** » financé par le Programme Interreg Marittimo 2021 - 2027

Le projet Ec@eauvie se fonde sur le constat du besoin de valorisation et préservation du patrimoine fluvial et lacustre. On constate une faible prise de conscience de la part des communautés locales de la valeur du capital environnemental et culturel lié aux zones fluviales/lacustres et de l'importance de le valoriser et en même temps de le préserver, en mettant en œuvre des politiques de développement touristique durable. De plus, il y a un véritable besoin de renforcer le capital social et un capital humain en termes de durabilité. La mise en place de nouvelle approche semble nécessaire afin de développement de nouvelles opportunités de développement socio-économique à travers un processus d'innovation sociale mis en œuvre au niveau transfrontalier lié à la rivière et au lac, à l'identité, au patrimoine socioculturel et à la ressource environnementale, en créant un itinéraire transfrontalier fluvial et lacustre en tant que levier de développement économique.

L'objectif général du projet est de redécouvrir les rivières et les lacs en tant que patrimoine socioculturel et ressource économique, de favoriser l'accessibilité et la création de nouvelles opportunités économiques, en encourageant la participation des acteurs locaux grâce au développement d'un itinéraire transfrontalier des rivières et des lacs, à la construction de réseaux publics-privés et à une stratégie commune pour la mise en valeur touristique des voies navigables.

Le changement attendu d'augmenter le capital socio-économique local, de le structurer, grâce à la mise en œuvre d'un processus d'innovation sociale ascendant et à l'établissement de clusters qui conduiront à la création/au renforcement des communautés riveraines et à l'augmentation des opportunités de développement du tourisme local durable. L'innovation du projet reposera dans l'approche CLLD (Community-Led Local Development) et l'implication active des acteurs locaux au niveau transfrontalier :

- une approche des territoires en tant que laboratoire social expérimental,
- la mise en place de clusters d'acteurs locaux créant des opportunités de développement territorial
- de nouvelles approches de gestion et de valorisation des cours d'eau de manière concertée avec les communautés locales

Les partenaires du projet sont :

1. LAG F.A.R. Maremma Italie (Toscane - Italie) – Chef de file
2. FESTAMBIENTE Italie (Toscane – Italie)
3. LAG SARCIDANO BARBAGIA DI SEULO (Sardaigne - Italie)
4. Parc Naturel Régional de Corse France (Corse - France)
5. Coopérative pour le Développement de l'Emploi Petra Patrimonia (Var – France)

2. Objet de la mission

Le projet Ec@eauvie sera conduit à travers 3 Work Package (WP):

WP1 - Étude sur les aspects historiques, naturalistes et ethnographiques des rivières et des lacs des 4 territoires

- Activités 1.1, Étude sur les aspects historiques, naturalistes et ethnographiques des rivières et des lacs des 4 territoires du projet
- Activités 1.2, Conception d'un itinéraire fluvial et lacustre transfrontalier
- Activités 1.3, Kit de communication
- Activités 1.4 Communication du projet

WP2 - Implication des acteurs locaux dans l'expérimentation et la validation des itinéraires fluviaux transfrontaliers

- Activités 2.1, Mise en place de groupes d'acteurs locaux
- Activités 2.2, Expérimentation d'itinéraires fluviaux et lacustres
- Activités 2.3, Test et validation de l'itinéraire transfrontalier
- Activités 2.4, Application web transfrontalière Ec@eauvie
- Activités 2.5, Création de Goodies

WP3 - Autonomisation des acteurs économiques locaux et des communautés riveraines et lacustres

- Activités 3.1, Accord sur la mise en valeur conjointe du patrimoine fluvial et lacustre transfrontalier et sur la coopération transfrontalière en matière de clusters
- Activités 3.2, Mise en place d'un mécanisme de subventionnement en faveur d'organismes publics ou d'associations locales
- Activités 3.3, Journées de valorisation des espaces fluviaux et lacustres identifiés dans l'espace transfrontalier
- Activités 3.4, Production de matériel promotionnel imprimé et audio-vidéo
- Activités 3.5, Activation d'un calendrier d'événements liés au projet et participation à des foires commerciales et à des événements de mise en réseau

Dans le cadre de ces 3 Work Package, **CDE Petra Patrimonia souhaite externaliser un service d'assistance technique** qui fournira un support **efficace pour la mise en œuvre de certaines activités des WP décrites ci-dessus dans le territoire du Var à partir des fleuves du Verdon et de l'Argens** :

A1.1 : Étude sur les aspects historiques, naturalistes et ethnographiques des rivières et des lacs des 2 territoires ;

A1.2 : Conception d'un itinéraire fluvial et lacustre transfrontalier

A2.1 : Mise en place de groupes d'acteurs locaux

A2.2 : Expérimentation d'itinéraires fluviaux et lacustres,

A2.3 : Test et validation de l'itinéraire transfrontalier

Afin d'assurer la bonne gestion de l'argent public, cet avis d'appel à la concurrence est développé en respect des principes à la base de la réglementation régissant les marchés publics (égalité de traitement, non-discrimination, transparence et proportionnalité).

La durée prévisionnelle du projet est de 36 mois.

A titre indicatif, la prestation d'assistance technique est estimée à un maximum de **28 000 Euros H.T.**

3. Déroulement de la mission

La mission d'assistance technique prend effet dès notification du marché par CDE Petra Patrimonia. Elle s'achève en principe le 31 janvier 2028, après remise d'un rapport final d'exécution de la mission. En cas de prolongation des activités souhaitée par le comité de pilotage du projet et accordée par l'Autorité de Gestion du programme, la mission fera l'objet d'une prorogation par avenant.

Le simple prolongement calendaire de la mission ne donnera pas lieu à une modification du montant du contrat.

La mission d'assistance technique sera exercée en coopération étroite avec le coordinateur et les chargées de mission du projet

Equipe référente au sein de CDE Petra Patrimonia:

Bellia Remi / Matthieu Guary – Mise en œuvre du projet

Détail des tâches à réaliser :

- Réalisation d'une étude sur les aspects historiques, naturalistes et ethnographiques des rivières et des lacs sur les fleuves du Verdon et de l'Argens selon les directives (cahier des charges) du responsables de la WP1, le LAG SARCIDANO BARBAGIA DI SEULO - A 1.1
- La conception d'un itinéraire fluvial et lacustre transfrontalier du Verdon et de l'Argens sous forme de proposition (itinéraires logiques, activités, partenaires à engager...). Ce dernier devra être présenté sous la forme d'une brochure et d'une fiche de développement à partir des conclusions de l'étude - A1.2
- L'appuis méthodologique pour la constitution et l'animation d'un groupe d'acteur locaux (Cluster) composé d'au moins 5 acteurs locaux des territoires du Verdon et de l'Argens et l'organisation d'au moins 3 réunions d'animation (choix du lieu, réservation de la salle, invitation, compte rendu...). Une méthodologie d'animation et d'engagement des acteurs locaux devra être proposée pour organiser et animer les réunions partenariales – A2.1
- Engagement des membres du « Cluster » dans la validation des itinéraires fluviaux et lacustre à travers l'organisation de 4 réunions de terrains (choix du lieu, réservation de la salle, invitation, compte rendu. Une aide à l'animation (engagement des acteurs) est attendue selon la méthodologie de l'activité A2.1 ainsi que l'organisation et l'animation des réunions de terrain - A2.2
- L'organisation technique et logistique d'une journée de découverte des itinéraires retenus pour le Verdon et l'Argens avec les membres du Clusters et les autres acteurs locaux publics, privées identifiés (15 à 20 participants)- A2.3

En parallèle à la réalisation de ces tâches, il sera demandé une participation à tous les comités de pilotage du Projet pour restituer des résultats des études, participer aux échanges en vue de la préparation des activités du WP. Ces derniers pourront se dérouler en ligne ou en présentiel.

4 Compétences attendues

L'assistance technique doit être assurée par une équipe pluridisciplinaire, mobile, disponible pendant toute la durée du projet, et disposant des compétences suivantes :

- Expérience significative dans l'assistance technique de conduite de projet européen
- Expérience en méthodologie d'animation de groupe d'acteurs locaux
- Expérience dans la réalisation d'étude de développement local territorial
- Très bonne connaissance des acteurs locaux dans le département du Var
- Excellente maîtrise de rédaction de rapports
- Maîtrise courante du français et connaissance de la langue l'italien appréciée au sein de l'équipe mobilisée.
- Capacité d'adaptation pour répondre aux changements du projet

5. Formalisation des propositions des prestataires :

Les prestataires souhaitant faire acte de candidature pour le présent marché d'assistance technique doivent présenter leur offre par courrier électronique avec accusé de réception. Les propositions devront comprendre l'ensemble des pièces suivantes :

- Un mémoire technique détaillé qui expose les méthodes et l'organisation chronologique et matérielle préconisées pour répondre à la réalisation des tâches décrites au § 3.
- Une description de l'équipe mobilisée, accompagnée des CV des membres de l'équipe.
- Un bilan détaillé de leur expérience sur le sujet de l'Assistance Technique relative aux projets nationaux ou européens, notamment sur les question du tourisme durable et des démarches CLDD (développement local par les acteurs locaux)
- Une offre tarifaire détaillée, en tenant compte notamment du chiffrage des différentes tâches décrites. Aucun format n'est imposé mais les offres devront faire apparaître les coûts de journée de manière claire, pour l'accomplissement de chacune des tâches exposées. L'offre intégrera tous les coûts de déplacement jugés nécessaires au bon exercice de la mission, y compris la participation aux réunions avec CDE Petra Patrimonia.
- Une attestation d'assurance professionnelle.
- Un document renseigné de type DC2 permettant d'attester la fiabilité technique, financière et juridique de l'organisation (<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires>).

Les attestations libres signées par le représentant légal et datées reprenant les informations apportées dans les documents de type DC2 sont acceptées.

La pratique de la langue anglaise et italienne sera un plus.

Les propositions devront être envoyées **avant le 18/07/2025 à 17h** :

Par courrier électronique avec accusé de réception aux adresses mail et en indiquant l'objet de la consultation.

Pour toute question relative à la mission, les personnes de contact est Bellia Remi – bellia.remi@cde-petrapatrimonia.eu et Matthieu Guary guary.matthieu@cde-petrapatrimonia.eu

6. Examen des offres et notification du marché

5.1 Examen des candidatures

L'examen des candidatures sera effectué sur les pièces mentionnées au §4 du présent marché.

Une candidature pourra être jugée irrecevable si elle n'est pas accompagnée des pièces mentionnées au § 4 du présent document ou si elle ne présente pas des garanties techniques, professionnelles et financières suffisantes.

- **Jugement des offres**

Le jugement des offres sera réalisé par les équipes techniques de CDE Petra Patrimonia. L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères suivants, classés par ordre décroissant d'importance :

- Valeur technique : 90 %
- Prix : 10 %

La valeur technique sera jugée sur la base des informations indiquées dans le mémoire technique et des références détaillées au §4 du présent document.

Le critère technique NT sera noté, avant pondération, selon l'échelle de notation suivante :

Niveau	Note /20
Excellent	16 à 20
Acceptable / Satisfaisant	11 à 15
Passable / Peu satisfaisant	6 à 10
Insuffisant / Peu renseigné	1 à 5
Non conforme / Pas renseigné	0

La pondération de 90 % est appliquée à ce critère. La note NTp est calculée comme suit : NTp=NT x 90%

Le prix de l'offre sera noté (NP) au regard de la décomposition détaillé et du montant total figurant dans les offres des candidats, selon la formule suivante :

$$NP = \frac{\text{prix le plus bas}}{\text{prix analysé}} \times 20$$

La note NP est inversement proportionnelle au prix proposé par le candidat ; le meilleur prix, prix le plus bas, se verra attribué la note la plus élevée.

La pondération de 10 % est appliquée à ce critère. La note Npp est calculée comme suit : Npp = NP x 10%.

La note globale N du candidat est égale à la somme des notes pondérées obtenues pour chaque critère : **$N = N_{Tp} + N_{Pp}$, les notes sont données sur 20.**

Les résultats de cet appel à concurrence seront communiqués par mail au plus tard le **25 juillet 2025**. Un contrat sera signé entre CDE Petra Patrimonia et le prestataire retenu.

5.2 Notification - Facturation

Les offres seront classées. L'offre du candidat ayant la note globale N la plus élevée sera considérée comme l'offre économiquement la plus avantageuse.

Les résultats du présent appel à concurrence seront communiqués par email, le 31/07/2025 au plus tard.

L'échéancier de facturation prévisionnel sera mis en place comme suit :

- Acompte de 40% à notification de la mission et signature du bon pour accord, sur remise d'une facture
- Acompte de 20% à la clôture du premier semestre de la mission, au 31/06/2026
- Acompte de 20% à la clôture de troisième semestre de la mission, au 31/06/2027
- Le solde à la clôture de la mission

Chaque facture devra être accompagnée par un bilan d'exercice de la mission pour la période concernée.